



COMMUNE DE TOURRETTES

DEPARTEMENT DU VAR

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX-MILLE-VINGT-DEUX, le VINGT-QUATRE OCTOBRE.

Le Conseil Municipal de la commune de TOURRETTES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Camille BOUGE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal 14/10/2022

Secrétaire de séance : Sylvie ALLEG

Nombre de conseillers : En exercice : 23 - Présents : 17

Nombre de suffrages exprimés : 20 - Votes pour : 20 - Votes contre : 0 - Abstention : 0 - Votes blancs ou nuls : 0

Etaient présents : S. ALLEG - G. BARRA - A. MAGNIN MELOT - B. MONTAGNE Adjoint

J.M. BAGNIS - E. BISQUE LAVORGNA - M. BODY - A. CARRU MARTEL - N. DEDULLE LELUIN - J. HENSELER - M. MARTEAU - C. MENARD - E. MENUT - N. PIGAGLIO - J. RAYNAUD - M. RAYNAUD - - **Conseillers Municipaux**

Absents excusés : J. DUBOIS (pouvoir à C. BOUGE) - J.L. GIRAUD (pouvoir à G. BARRA) - S. LAINE (pouvoir à M. MARTEAU)

Absents non excusés : R. MARTEL TRIGANCE - N. PERRICHON - A. RASKIN

### MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Vu le Code générale des collectivités territoriales notamment les articles R.2313-3 et L.2313-1,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

**Conformément** à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- ✓ la création de deux emplois d'adjoint d'animation, à temps complet (un recrutement par voie de mutation le 1<sup>er</sup> décembre 2022 et une mise au stage d'un contractuel le 1<sup>er</sup> janvier 2023) ;
- ✓ la création d'un emploi d'adjoint territorial du patrimoine principal de 2<sup>ème</sup> classe, à temps complet (recrutement par voie de mutation le 1<sup>er</sup> novembre 2022) ;
- ✓ la suppression d'un emploi d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe (départ le 26/09/2022)
- ✓ la création d'un emploi d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe (recrutement par voie de mutation le 14/11/2022) ;
- ✓ la suppression d'un emploi d'adjoint technique à temps complet (départ le 03/10/2022) ;
- ✓ la création d'un emploi d'adjoint territorial du patrimoine principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet (passage à temps complet compte tenu de nouvelles missions attribuées liées à l'ouverture de la future médiathèque, à compter de la date de nomination) ;
- ✓ la suppression d'un emploi d'adjoint du patrimoine principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet (17h50), à compter de la date de nomination d'un adjoint territorial du patrimoine principal de 2<sup>ème</sup> classe.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité :

## DECIDE

- D'APPROUVER la modification du tableau des effectifs du personnel communal comme indiqué ci-dessus,
- DE DONNER tout pouvoir à M. le Maire pour mener à bien cette présente délibération
- DIRE que les crédits sont ouverts au BP M 14, chapitre 012.

Fait et délibéré à Tourrettes, le jour, mois et an que dessus.

La secrétaire de séance

Le Maire,

Sylvie ALLEG

Camille BOUGE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Toulon à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)